

À CHAQUE MATIÈRE SA DESTINATION

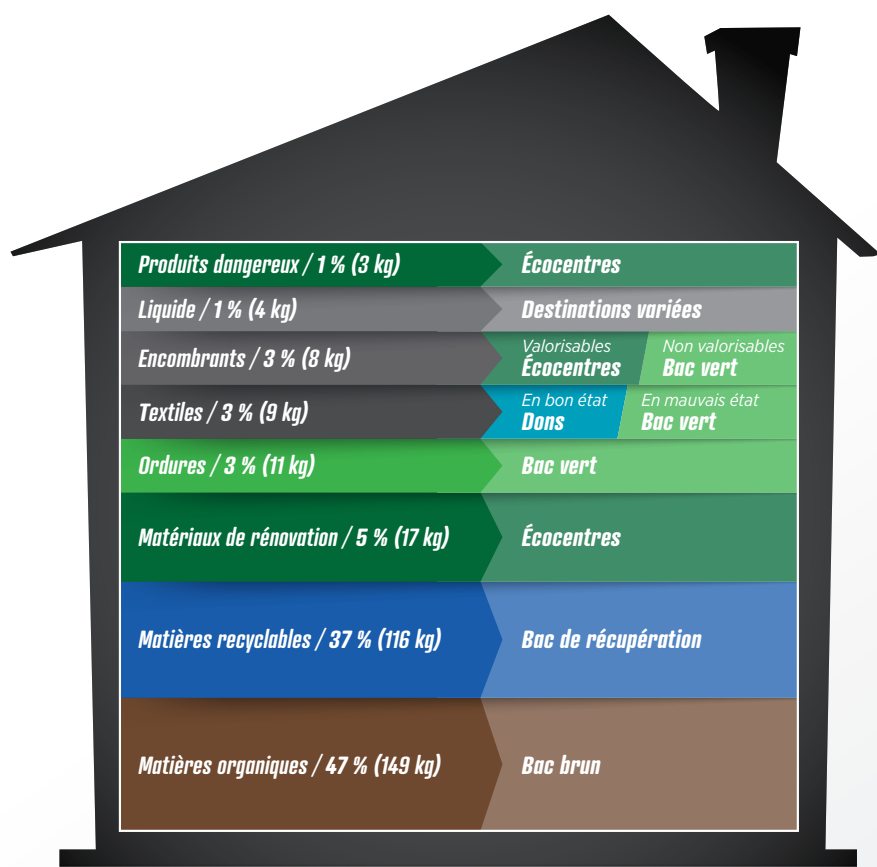
Nouvelle gestion des matières résiduelles dans la MRC des Jardins-de-Napierville en 2023

En avril dernier, la MRC des Jardins-de-Napierville a déclaré compétence pour la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des 11 municipalités de son territoire (résolution 2022-04-60).

Pour mener à bien cette nouvelle compétence, la MRC des Jardins-de-Napierville a conclu une entente avec la MRC du Haut-Richelieu pour une prestation de services par sa société d'économie mixte Compo-Haut-Richelieu inc.

À compter du 1^{er} janvier 2023, les citoyens de la MRC des Jardins-de-Napierville bénéficieront des services et de l'expertise de Compo-Haut-Richelieu inc.

Consultez le verso de cette page pour connaître les grands changements et les bonnes nouvelles à venir pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles dans la MRC des Jardins-de-Napierville.



Répartition des matières par ménage

318 kg de matières générées par personne par an en moyenne au Québec.

Étude de caractérisation de RECYC-QUÉBEC et d'Éco Entreprises Québec, hiver 2021.

SAVIEZ-VOUS QUE...

- › Près de 50 % des matières générées par une famille typique sont compostables?
- › Plus de 35% des matières générées sont recyclables?

Les ordures ne devraient être que les déchets ultimes, ceux pour lesquels il n'existe aucune option de réutilisation, de recyclage ou de valorisation.



mrcjardinsdenapierville.ca
450 454-0559

DES COLLECTES

REPENSÉES

ORDURES : BAC ROULANT OBLIGATOIRE

À compter du 1^{er} janvier 2023, les ordures ménagères devront être déposées dans un **bac à ordures sur roues conforme** avec prise européenne, de couleur verte (de préférence), noire ou grise et d'un format de 240 ou 360 litres.

Cette mesure, qui s'adresse aux résidences et immeubles de 5 logements et moins, a pour objectifs **d'améliorer la sécurité des travailleurs, d'uniformiser la méthode de collecte** ainsi que **de maintenir un environnement propre** en limitant l'accès aux ordures pour les corneilles et les petits animaux.

Les propriétaires de résidences et les locataires concernés qui ne possèdent pas déjà un bac roulant devront s'en procurer un au plus tard le 31 décembre 2022. **À compter du 1^{er} janvier 2023, les poubelles non conformes et les sacs d'ordures ne seront pas collectés.**

Se procurer un bac

Des bacs à ordures conformes sont en vente chez les détaillants suivants (livraison disponible) :

- BMR Uniag Coopérative (701, route 219, Napierville)
- Matériaux Pont-Masson (355, route 209, Sainte-Clotilde)
- Quincaillerie Sherrington (304, rue St-Patrice, St-Patrice-de-Sherrington)
- Rona Quincaillerie A Pouliot (44, rue Saint-André, Saint-Rémi)
- Rona Quincaillerie Hemmingford (271, route 219, Hemmingford)

Il est important de s'assurer que le bac comporte toutes les caractéristiques pour être conforme :

- Roues
- Vert (de préférence), noir ou gris
- Prise européenne
- Conçu pour la collecte automatisée
- 240 ou 360 litres

Important : Les bacs bleus, les bacs de récupération et les bacs bruns ne peuvent être utilisés pour la collecte d'ordures.

GRANDS CHANGEMENTS EN 2023

- Implantation de la collecte des matières organiques avec BRUN'O Lebac
- Nouvelle fréquence de collecte des ordures et des matières recyclables (aux 2 semaines en alternance)
- Accès aux 3 écocentres de Compo-Haut-Richelieu
- Collecte de gros rebuts non valorisables une fois par mois

Plus d'informations vous seront communiquées au cours de l'automne 2022.



mrcjardinsdenapierville.ca
450 454-0559



BAC CONFORME

avec prise européenne



BAC NON CONFORME

avec prise américaine

